

N°2018-03-09

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2018

Président : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVN, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n° 2018-03-01), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

Absents excusés :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL,
M. Philippe BAUD a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Gilles CURTI a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,
Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL,
Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,
Mme Coralie BELMER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,
Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,
M. Arnaud HOURDIN,
Mme Corinne BEBIN,
M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Florence MELLOR,
M. Laurent DELAPORTE,
M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : **Mme Caroline DOUCERAIN**

Date de convocation : 20 mars 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 28 mars 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : Développement du logement sur le territoire de Versailles Grand Parc.
Transfert aux communes des subventions habitat restant à verser au 1er janvier 2018 et délégation temporaire de compétences corrélatives du Conseil communautaire au Bureau.

M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du préambule.

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.5211-5-III et L.5216-5 ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C-IV ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-1 à R.302-24 ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la délibération n° 2018-02-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 février 2018 relative au débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018 de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 14 mars 2018.

- Dans le cadre de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) susvisée, les communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc peuvent déduire de leur prélèvement de l'Etat les subventions versées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux.

En revanche, les communes ne peuvent pas déduire de leur prélèvement SRU les subventions versées par la communauté d'agglomération aux bailleurs sociaux pour des opérations de logements sociaux réalisées sur leur territoire.

- Afin de remédier à cette anomalie législative et réduire les prélèvements SRU payés par les communes, il est proposé, par la présente délibération, de transférer aux communes membres les subventions attribuées par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de 2010 à 2016 aux bailleurs sociaux – subventions de surcharges foncières et prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et à usage social (PLUS) – et qui n'ont pas encore été versées au 1^{er} janvier 2018. Il est précisé, pour mémoire, que Versailles Grand Parc n'attribue plus de nouvelle subvention pour surcharge foncière depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le montant total des subventions concernées s'élève à 5 millions d'€.

- Pour compenser ce transfert de charges de l'Intercommunalité aux communes, les attributions de compensation des communes seront exceptionnellement majorées sur l'exercice 2018. Une Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) se réunira début avril 2018 pour évaluer précisément le coût des subventions transférées par commune, afin que le Conseil communautaire du mois de juin soit en capacité de modifier les attributions de compensation de l'exercice budgétaire 2018.

Ainsi, pour chaque transfert de subvention attribuée par Versailles Grand Parc, en fonction de l'état d'avancement des projets, les subventions pourront faire l'objet :

- d'avenants tripartites (Versailles Grand Parc/commune/bailleur) aux conventions d'attribution des subventions habitat, de réservation, de délégation du contingent communautaire de logements aidés,
- d'une décision modificative du Bureau transférant à la commune concernée la charge du versement de la subvention attribuée.

Pour ce faire afin d'optimiser les procédures, il est également proposé au Conseil communautaire de déléguer jusqu'au 31 décembre 2018 au Bureau communautaire l'approbation de ces avenants.

En cas de refus de la commune, l'Intercommunalité conservera la charge du versement de la subvention.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) *de transférer facultativement aux communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc les subventions habitat qu'elle a attribuées de 2010 à 2016 aux bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux – subventions pour surcharges foncières et prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) et à usage social (PLUS) – à hauteur du solde à verser au 1^{er} janvier 2018, soit 5 millions d'€ pour la totalité des communes;*

- 2) de déléguer temporairement jusqu'au 31 décembre 2018 au Bureau communautaire l'approbation :
 - des avenants tripartites aux conventions d'attribution des subventions habitat,
 - des avenants tripartites aux conventions de réservation,
 - des avenants aux conventions de délégation aux communes du contingent communautaire de logements aidés.
- 3) de prévoir les crédits nécessaires au budget 2018 au chapitre 014 : « reversement de fiscalité », nature 739211 : « attribution de compensation », fonction 01 : « non ventilé ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.


Certifié exécutoire suite à l'affichage le :

28 MARS 2018

Et à la transmission en Préfecture le :

- 3 AVR. 2018

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180327-2018-03-09-DE

Numéro de l'acte : 2018-03-09

Date de décision : mardi 27 mars 2018

Nature de l'acte : Délibérations

Objet : Développement du logement sur le territoire de Versailles Grand Parc.
Transfert aux communes des subventions habitat restant à verser au 1er janvier 2018 et délégation temporaire de compétences corrélatives du Conseil communautaire au Bureau.

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Armelle SALVADOR

AR reçu le : 03/04/2018

Numéro AR : 078-247800584-20180327-2018-03-09-DE

Document principal : 2018-03-09 - transfert subventions habitat aux communes.pdf

Historique :

03/04/18 10:37	En cours de création	
03/04/18 10:38	En préparation	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	Reçu	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	En cours de transmission	
03/04/18 15:25	Transmis en Préfecture	
04/04/18 09:59	Accusé de réception reçu	